



Association ALEFH
1 rue des hirondelles
Fontaine Heudebourg
27490 CLEF Vallée d'Eure
Téléphone: 02.32.62.35.98
Mail : alefh.fontaine@business.fr
Site : alefh-fontaine-heudebourg.fr

REGLEMENT INTERIEUR- ASSOCIATION ALEFH

Préambule

L'Association pour les Loisirs Educatifs de Fontaine Heudebourg (ALEFH) existant depuis 1984, est une structure d'animation de la vie locale basée dans l'Eure et couvrant un territoire d'intervention de quatre communes (Autheuil Autouillet, Cailly sur Eure, CLEF Vallée d'Eure et Heudreville sur Eure) intégrées dans la communauté de Communes Eure-Madrie-Seine.

L'ALEFH gère un accueil de loisirs, deux garderies périscolaires, des accueils pour les adolescents et elle est à l'initiative de nombreuses animations locales à destination des habitants.

Des activités de loisirs diversifiées, respectueuses des rythmes de vie et des âges des enfants sont proposées, sur la base du projet éducatif et du projet pédagogique proposés par l'équipe d'encadrement.

Article 1 : le fonctionnement

1-Présentation des différents accueils

ACCUEILS	LIEUX	PUBLICS	PERIODES	HEURES
<i>Accueil de loisirs le COLIBRI</i>	Rue des hirondelles à Fontaine Heudebourg	De 3 à 17 ans	Mercredi Vacances sauf Noël	* De 8h30 à 17h Garderie : 7h30 à 8h30 et de 17h30 à 18h30
<i>Accueil périscolaire les BOUL'2GOM</i>	Rue des écoles à Fontaine Heudebourg	De la petite section au CM2 (Enfants scolarisés à Fontaine-Heudebourg)	Lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire	De 7h30 à 8h30 et de 16h15 à 18h30
<i>Accueil périscolaire les CROMIGNONS</i>	Rue de Louviers à la Croix Saint Leufroy	De la petite section au CM2 (Enfants scolarisés à Cailly Sur Eure, La Croix Saint Leufroy et Ecardenville Sur Eure)	Lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire	De 7h30 à 8h30 et de 16h15 à 18h30
<i>Accueil Ados</i>	Rue des hirondelles à Fontaine Heudebourg	De 11 ans (Jeunes scolarisés au collège) à 17 ans	Certains vendredis (voir le planning sur le site internet de l'ALEFH)	De 19h00 à 23h00

* Possibilité d'inscrire son enfant en demi-journée (de 8h30 à 13h30 ou de 13h30 à 17h30)

Le départ des enfants commencera à 16h45 tout au long de la crise sanitaire COVID

2-L'encadrement

L'encadrement répond aux normes de la législation en vigueur. Le recrutement des animateurs dépend du nombre d'enfants inscrits. Respectez les délais d'inscription pour la sécurité et le bien-être de vos enfants.

3-L'arrivée et le départ de l'accueil

Pour des raisons de sécurité, l'arrivée et le départ des enfants doivent se faire obligatoirement dans les locaux de la structure et dans les plages horaires définies selon l'accueil.

Les enfants doivent être accompagnés et confiés au personnel d'encadrement. L'enfant ne sera sous la responsabilité de l'animateur qu'à partir du moment où l'accompagnateur aura « physiquement » confié l'enfant à l'animateur.

Sur la fiche sanitaire, vous devez renseigner les personnes autorisées à venir chercher l'enfant (pensez à informer la personne autorisée à se munir d'une pièce d'identité). Toute personne, non mentionnée ne pourra récupérer l'enfant.

Article 2 : les inscriptions

1-Les modalités d'inscriptions

Toute famille souhaitant inscrire son enfant doit adhérer à l'association. L'adhésion est annuelle (période du 01/09/N au 31/08/N+1) de cinq euros par famille. Cette adhésion permettra à l'enfant d'avoir accès à toutes les activités proposées par l'association (accueil de loisirs, garderie périscolaire, séjour...).

Pour inscrire votre enfant, il vous faut :

- Remplir la fiche d'inscription et la fiche sanitaire (ci-jointes).
- Compléter le coupon du règlement intérieur de l'association (à la fin du document).
- Fournir le dernier avis d'imposition.

En cas de dossier incomplet, l'enfant ne pourra être accueilli.

Tout changement de situation en cours d'année devra être signalé (changement de numéro de téléphone, personne autorisée...) auprès du secrétariat.

Une fois le dossier complet, plusieurs possibilités s'offrent à vous pour inscrire votre enfant sur les périodes d'activités extrascolaires :

- Vous rendre au secrétariat qui se situe 1 rue des hirondelles à Fontaine Heudebourg.
- Envoyer un mail à la secrétaire à l'adresse suivante : alefh.fontaine@9business.fr.
- Téléphoner durant les horaires du secrétariat au 02-32-62-35-98 (lundi et jeudi de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 17h15).

Les personnes extérieures à la communauté de communes peuvent inscrire leur enfant sous réserve de places disponibles. Le coût journalier sera majoré de 30%.

2-La tarification

Les tarifs sont disponibles sur notre site internet : alefh-fontaine-heudebourg.fr.

Modalité de paiement

Pour les mercredis et les garderies périscolaires, le règlement s'effectue sur facture éditée selon les pointages effectués par l'équipe pédagogique. Le paiement s'effectue à la réception de la facture.

En ce qui concerne les vacances et les séjours, le paiement s'effectue lors de l'inscription.

4-Annulation

En cas d'annulation :

- Pour l'accueil du mercredi, prévenir au plus tard le lundi avant 9h00.
- Pour les vacances, prévenir au plus tard 10 jours avant le début du centre.

En cas d'absence la journée sera facturée (sauf justificatif médical).

- Pour les séjours, pour toute annulation après le quinze juin une retenue de 20% sera effectuée sur le montant du séjour. Passé la première semaine de juillet, une retenue de 50% sur le montant du séjour sera conservée.

Article 3 : la vie collective 1-

Les règles de vie

Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées par l'équipe pédagogique. Pour tout enfant qui refuserait de se conformer aux règles et qui aurait une attitude et des propos insolents, voire agressifs, et de manière répétée, alors la responsable en informera les membres du bureau de l'association et les parents seront convoqués.

Des mesures seront prises en cas de récurrence significative : exclusion de l'enfant.

2-Effets et objets personnels

Il est préférable que l'enfant est une tenue vestimentaire adaptée aux activités et aux conditions climatiques (casquette, vêtement de pluie...). Pour les plus petits, nous demandons un change complet. N'hésitez pas à marquer le nom de l'enfant sur l'étiquette.

Le port de bijoux ou d'objets de valeur se fait sous la responsabilité des parents. Ainsi, l'accueil décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration.

3-Santé de l'enfant

Si un enfant est malade, l'accueil ne pourra se faire sans l'accord de la responsable. Aucun traitement médical ne pourra être donné à l'enfant sans ordonnance.

Règlement intérieur - Association ALEFH

A remettre avec la fiche d'inscription, à lire, compléter et signer :

Je soussigné(e),,
parent de l'enfant (des enfants).....
atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association ALEFH, et m'engage à le respecter.

Signature avec la mention Lu et Approuvé :

Date : / ... /